

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1769

21 août 2007

### SOMMAIRE

74 C 122 A S.A. ....	84900	Livio Fior S.A. ....	84911
ACcompany ....	84912	Loyalty Partner Holdings S.A. ....	84900
AC Concept ....	84880	Lumax International Holding S.A. ....	84912
Aedes Luxembourg S.A. ....	84866	Madrigal S.à r.l. ....	84909
Agar Soparfi S.A. ....	84870	Medi-Sys S.A. ....	84909
Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. .....	84871	MI.RÒ.89 International Luxembourg S.A. .....	84869
Atlas Holding 2002 S.à r.l. ....	84868	MI.RÒ.89 International Luxembourg S.A. .....	84871
BBVA Investment Advisory Company ...	84889	Morston Holding SA ....	84868
Carmel Capital Sàrl ....	84867	Next Future Holding SA ....	84867
Courtgal S.A. ....	84867	Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l. ....	84910
CPI I&G Germany S.à r.l. ....	84890	PAM (L) ....	84871
Crescent Euro Industrial III S. à r.l. ....	84890	PELARO-Investisseurs S.A. ....	84910
Discovery Group of Funds ....	84869	Petercam Moneta ....	84870
Edelweiss Properties S.A. ....	84910	Refrain Luxembourg S.A. ....	84871
EPF Holdings 6 S.à r.l. ....	84866	Rivedes S.A. ....	84881
Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l. ....	84872	Sirocco PPP S.à r.l. ....	84890
European Screening Limited S.à r.l. ....	84909	Société Financière Château Richelieu S.A. .....	84881
Georesources Lux S.A. ....	84870	Sonam Topgyal S.à r.l. ....	84911
Guyana Holding S.à r.l. ....	84868	Terra & Saporì S. à r.l. ....	84881
Hawksley Corporation S.à r.l. ....	84870	TFAL Investments ....	84872
Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg S.A. ....	84867	Top Auto S.à r.l. ....	84908
Immobilière Wendy S.à r.l. ....	84889	Vapiro S.A. ....	84910
INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l. ....	84868	Video Formation International S.A. ....	84869
Investissements Alimentaires S.A. ....	84866	Video Formation International S.A. ....	84869

**Aedes Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.469.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

AEDES LUXEMBOURG S.A.

J. Rossi / R. Donati

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007083336/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04385. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Investissements Alimentaires S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.452.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

INVESTISSEMENTS ALIMENTAIRES S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007083337/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04374. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**EPF Holdings 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.714.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique lors de l'assemblée qui s'est tenue le 9 mai 2007*

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de M. Steven Clifford en tant que gérant de la Société avec effet au 9 mai 2007 et a nommé M. Jonathan Griffin ayant pour adresse 6, route de Trèves, à Senningerberg 2633, Luxembourg, avec effet au 9 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Jean-Christophe Ehlinger, gérant;
- M. Steven Greenspan, gérant;
- M. Karl McCathern, gérant;
- M. Jonathan Griffin, gérant;
- M. Richard Crombie, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

EPF HOLDINGS 6 S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007083997/7569/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**Next Future Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 81.886.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEXT FUTURE HOLDING S.A.

R. Reggiori / J. Rossi

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007083338/545/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04376. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**H.L.I. Luxembourg, Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 3-5, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 84.148.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083958/3736/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04153. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Carmel Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 104.190.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 juin 2007, acte n° 363 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2007083955/208/13.

(070092641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Courtgal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 105.633.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2007083970/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04104. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Atlas Holding 2002 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 90.786.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

*Pour ATLAS HOLDING 2002 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007083969/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03528. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Morston Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 89.851.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

*Pour MORSTON HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007083967/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06035. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 330.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 119.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007083974/242/13.

(070092630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 114.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007083963/242/13.

(070092636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Video Formation International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 50.518.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083962/5548/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06403. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Video Formation International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 50.518.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083961/5548/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06401. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Discovery Group of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 75.435.

Les comptes annuels DISCOVERY GROUP OF FUNDS SICAV au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFG PRIVATE BANQUE (LUXEMBOURG) SA

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007083973/1210/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06026. - Reçu 110 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**MI.RÒ.89 International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 84.275.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

G. Schneider / P. Schmit

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007083803/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03570. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Petercam Moneta, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 33.352.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme  
M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007083788/7/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03447. - Reçu 182 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Agar Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 103.136.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007083799/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04870. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Georesources Lux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 47.794.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2007083800/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04875. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Hawksley Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 112.291.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083786/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03323. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007083787/7/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03453. - Reçu 168 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**Refrain Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.792.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2007083801/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03917. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**MI.RÒ.89 International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.275.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

G. Schneider / P. Schmit

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007083804/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03565. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.467.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47886 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007083907/211/11.

(070092911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**TFAL Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 103.915.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Décisions:

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) De nommer les administrateurs suivants:

- La société PASARELA S.A dont le représentant est Monsieur Peter Hendriks, avec siège social au 75, Parc d'activités L-8308 Capellen, enregistrée au R.C.S. Luxembourg: B-125060

- La société PANCHO VANHEES MANAGEMENT Sàrl dont le gérant est Monsieur Pancho Vanhees, avec siège social au 75, Parc d'activités L-8308 Capellen, enregistrée au R.C.S. Luxembourg: B-128942

- Monsieur Pancho Vanhees, né le 22 juillet 1972 à Bree (B), domicilié au Watermolenstraat 45, B-3650 Dilsen-Stokkem

2) La démission de la société SEREN Sàrl en tant qu'administrateur-délégué.

3) La nomination de Monsieur Pancho Vanhees en tant qu'administrateur-délégué.

Fait à Wiltz, le 4 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007083608/825/23.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 129.566.

**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the 14th day of June.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EURAZEO REAL ESTATE LUX S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.709,

hereby represented by Ms Emelie Marius, lawyer, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 13 June 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The Company's object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate, whether in Luxembourg or elsewhere or on movable property.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.



In a general manner, the Company may grant direct or indirect assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also give guarantees and grant security interests in favour of any third parties to secure its obligations or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination EURAZEO ENTERTAINMENT LUX S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by simple decision of the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) represented by One Hundred (100) shares («parts sociales») of One Hundred Twenty-Five Euros (125.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register of the Company in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 - Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by one or more directors (gérants). The director(s) (gérants) need not be (a) shareholder(s).

7.1.2. If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance).

7.1.3 The directors (gérants) are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.1.4. In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the remaining directors (gérants) within thirty business days to fill such vacancies until the next general shareholders' meeting.

7.1.5. The members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for their services as directors (gérants), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors (gérants) for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the board of directors.

#### 7.2 - Powers

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) (gérants) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

#### 7.3 - Representation and signatory power

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of two members of the board of directors (conseil de gérance).

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors (conseil de gérance) may deliberate or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors (gérants) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another director (gérant) as his proxy.

Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of directors

The director (gérant) or the director(s) (gérants) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General Shareholders' Meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. Its decisions are drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 21st day of April at 10 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Accounting year - Annual accounts.**

11.1 - Accounting year

The Company's fiscal year starts on the 1st day of January and ends on the 31st of December, with exception to the first year, which shall start on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) shall prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed upon decision of the director (gérant) or board of directors (conseil de gérance), as the case may be.

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12 and subject to any rule in addition to these as determined by the board of directors together with the Shareholders:

- The board of directors shall have exclusive competence to take the initiative to declare an interim dividend and allow the distribution of such interim dividend as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of directors is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and in particular Article 6.3 and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders.

- In addition, the decision of the board of directors shall be supported by interim financial statements of the Company showing a distributable profit in an amount sufficient to proceed to such interim distribution.

- Finally, the distribution of an interim dividend shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the interim financial statements of the Company. The board of directors may mandate an independent auditor to review the interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved - by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing, declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
EURAZEO REAL ESTATE LUX S.à.r.l. ....	100	12,000.-	100%
Total .....	100	12,000.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by a board of directors composed of 4 directors (gérants), appointed for an unlimited period:

- Gilbert Saada, born on 22 October 1963 in Paris with professional address at 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France;

- Thomas Devedjian, born on 16 June 1971 in Paris with professional address at 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France;

- Vincent Cormeau, born on 29 August 1960 in Verviers with professional address at 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Bertrand Michaud born on 21 November 1961 in Paris with professional address at 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company shall be established at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

3. ERNST & YOUNG SA with registered office in Munsbach shall be appointed as statutory auditor of the Company. The mandate of the statutory auditor shall end on the general shareholders meeting to be held in 2008.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil sept, le 14 juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EURAZEO REAL ESTATE LUX S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.709,

ici représentée par Melle Emelie Marius, juriste, ayant son adresse professionnelle 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant aux sociétés unipersonnelles.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, à Luxembourg ou ailleurs.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument de dettes qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut également accorder toutes garanties en faveur de tiers afin de garantir ses propres obligations et / ou celles de ses filiales, de sociétés liées ou de toute société du groupe. La Société peut en outre hypothéquer, mettre en gage, ou fournir toute autre forme de sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: EURAZEO ENTERTAINMENT LUX S.à.r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut-être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à Douze Mille Cinq Cents Euros (12.500,- EUR) représenté par Cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de Cent Vingt-Cinq Euros (125,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui doivent être établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

7.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s).

7.1.2. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.1.3 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.1.4. Au cas où un gérant est révoqué ou au cas où un gérant démissionne, décède, part à la retraite ou en cas de toute autre vacance, son successeur sera désigné par les membres restants du conseil de gérance pour pallier le vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés.

7.1.5. Le(s) gérant(s) ne sera/seront pas rémunéré(s) pour leurs services en tant que gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser au (x) gérant (s) les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenu lors de la participation aux réunions du conseil de gérance.

#### 7.2 - Pouvoirs

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toute autre condition de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par procuration écrite, télégramme, fax, e-mail ou lettre un autre gérant comme son mandataire.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.



**Art. 8. Assemblée Générale des Associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Ses décisions sont établies par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 21 avril à 10h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

##### 11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 12.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance en concertation avec les Associés:

- L'initiative de déclarer un dividende intérimaire et d'en autoriser sa distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts, et en particulier à l'Article 6.3. et de tout accord que les Associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société montrant un profit distribuable d'un montant suffisant pour procéder à la distribution intérimaire envisagée.

- Enfin, le montant du dividende intérimaire distribué doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer les comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition des dividendes distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
EURAZEO REAL ESTATE LUX S.à.r.l. ....	100	12.000,-	100%
Total .....	100	12.000,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000,-.

#### *Résolution de l'associé unique*

1. La Société est administrée par quatre gérants, nommés pour une durée indéfinie:

- Gilbert Saada, né le 22 octobre 1963 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France;

- Thomas Devedjian, né le 16 juin 1971 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France;

- Vincent Cormeau, né le 29 août 1960 à Verviers, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Bertrand Michaud, né le 21 novembre 1961 à Paris ayant son adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

3. ERNST & YOUNG SA avec siège social à Munsbach est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Marius, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, LAC/2007/13990. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007084180/208/466.

(070093231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

#### **AC Concept, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 120.375.

Le bilan clôturé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007083965/2265/11.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05459. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070092628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**Terra & Saponi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2149 Luxembourg, 80, rue Emile Metz.

R.C.S. Luxembourg B 105.965.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire sous seing privé*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 juillet 2007 que le siège social de la société a été transféré à L-2149 Luxembourg, 80, rue Emile Metz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

Référence de publication: 2007083609/3462/17.

Enregistré à Diekirch, le 17 juillet 2007, réf. DSO-CG00172. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070092838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**Société Financière Château Richelieu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 108.882.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007083521/242/12.

(070091980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Rivedes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.574.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day in the month of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- ARDAVON HOLDINGS Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands), here represented by:

Mrs Irina Kosmatcheva, employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pursuant to a proxy given in Luxembourg, on 26 June 2007.

2.- AVONDALE NOMINEES Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands), here represented by:

Mrs Irina Kosmatcheva, prenamed, pursuant to a proxy given in Luxembourg, on 26 June 2007.

The prementioned proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxy holder, acting in her here above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company «société anonyme» under the name of RIVEDES S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at Thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 7.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 8.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

**Art. 10.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 12.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 13.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 14.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the thirty-first of March of each year at 10.00 a.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 15.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

**Art. 16.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 17.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 18.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 20.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

##### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

##### *Subscription and payment*

The three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed to as follows:

1.- ARDAVON HOLDINGS Ltd, prenamed, thousand five hundred and fifty shares . . . . .	1,550
2.- AVONDALE NOMINEES Ltd, prenamed, thousand five hundred and fifty shares . . . . .	1,550
Total: three thousand one hundred shares . . . . .	3,100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of Thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand nine hundred Euro.

*Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2013:

- 1.- Mr Francis Nicholas Hoogewerf, chartered accountant, born in Minehead (United Kingdom), on 12 February 1941, with professional address at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
- 2.- ARDAVON HOLDINGS Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands);
- 3.- AVONDALE NOMINEES Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands).

*Second resolution*

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2013:

Mr Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, born at Uccle (Belgium), on 15 May 1941, residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgium).

*Third resolution*

The company's registered office is located at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- ARDAVON HOLDINGS Ltd, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

Madame Irina Kosmatcheva, employée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juin 2007.

2.- AVONDALE NOMINEES Ltd, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

Madame Irina Kosmatcheva, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juin 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de RIVEDES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.



Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 31 mars de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les TROIS MILLE CENT (3.100) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- ARDAVON HOLDINGS Ltd, prédésignée, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
2.- AVONDALE NOMINEES Ltd, prédésignée, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013:

1) Monsieur Francis Nicholas Hoogewerf, chartered accountant, né à Minehead (Royaume-Uni), le 12 février 1941, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;



2) ARDAVON HOLDINGS Ltd, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

3) AVONDALE NOMINEES Ltd, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013:

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, né à Uccle (Belgique), le 15 mai 1941, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgique).

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Kosmatcheva, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7589. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007084186/239/420.

(070093335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

**Immobilière Wendy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.647.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083976/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02927. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**BBVA Investment Advisory Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 27.710.

*1. Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 12 septembre 2001*

«Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Angel L. Sanz Lazaro.»

Dès lors, le Conseil d'Administration est composé de:

- Madame Esther Perez Villalón, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, Paseo de Recoletos, 10, Ala Sur - 2da Planta, E-28001 Madrid

- Monsieur José Garcerán Cortijo, BBVA PATRIMONIOS, 17 Padilla, E-28006 Madrid

- Madame Maria Taboada, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, Recoletos 10, E-28001, Madrid

- ERNST & YOUNG, Réviseur d'entreprise, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007083916/1183/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Crescent Euro Industrial III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 117.475,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007083949/242/13.

(070092643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**CPI I&G Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007083940/242/12.

(070092649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Sirocco PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.578.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twelfth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PPP 006 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.215;

represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 31, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SIROCCO PPP S.à r.l. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the

law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition, management, development and sell, for its own account, of real properties wherever they may be located.

3.2. The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object permitted to Luxembourg companies under the Law.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other, provided that such manager participates at the meeting from any country except from the Republic of Ireland. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no manager shall sign such circular resolution in the Republic of Ireland. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the single signature of any manager of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

**V. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth of November of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders of the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

#### **Art. 15. Statutory/External auditor.**

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

#### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on November 30, 2007.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon,

PPP 006 S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).



The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,900,-

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr John O'Callaghan, Revenue Appeals Commissioner, born in Dublin, Ireland, on June 24, 1949, residing at Percy Place, Dublin 4, Ireland;

- Mr Patrice Gallasin, Lawyer, born in Villers-Semeuse, France, on December 9, 1970, with professional address at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PPP 006 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 12.500,- euros, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 114.215;

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination SIROCCO PPP S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriétés immobilières quel que soit le lieu où elles se situent.

3.2. La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.



#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler, sous réserve que les gérants participant à la réunion y participent à partir de tout pays à l'exception de la République d'Irlande. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucun gérant ne signe ces résolutions circulaires en République d'Irlande. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature individuelle de chaque gérant de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte

ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

#### **IV. Assemblées générales des associés**

##### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

##### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

#### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

##### **Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.**

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.**

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

## **VII. Dispositions générales**

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 30 novembre 2007.

### *Souscription et Libération*

Sur ces faits,

PPP 006 S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.900,-.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

- M. John O'Callaghan, autorité d'appel en matière fiscale, né à Dublin, Irlande, le 24 juin 1949, avec résidence à Percy Place, Dublin 4, Irlande;

- M. Patrice Gallasin, Juriste, né à Villers-Semeuse, France, le 9 décembre 1970, avec adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417, Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, Relation: LAC/2007/13843. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007084181/242/534.

(070093339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

**74 C 122 A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 111.718.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007083960/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05792. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070092557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A. (previously named LB LUXEMBOURG ONE S.à r.l.), a public limited liability company, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.640 and incorporated under Luxembourg law pursuant to a deed dated on 7 September 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been further amended pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 30 September 2005 and pursuant to a subsequent notarial deed of the same notary dated 29 November 2005. The Articles of Incorporation of the Company have also been amended pursuant to notarial deeds of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated 12 May 2006 and 9 June 2006.

The meeting is presided by Mrs Annick Braquet, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter, employee, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 970,000 Ordinary Shares with a par value of 2,- Euros each, and the 5,000 Preferred Ordinary Shares with a par value of 2,- Euros each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented at this extraordinary general meeting.

III. All the shareholders declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Declaration by the shareholders that they have received and decision to approve the special report dated 1st December 2006 of the Board of Directors, foreseen by Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the authorisation to be given to the Board of Directors by the shareholders to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing shareholders with respect to the future amendment of the subscribed share capital of the Company subsequent to the issue of the New Ordinary Shares (as defined in the aforesaid report).

2) Decision to amend the amount of the authorised share capital of the Company and to fix it at EUR 210,628.- (two hundred ten thousand six hundred twenty-eight Euros) (the «Amendment of Authorised Share Capital»).

3) Decision to change the previous authorisation granted to the Board of Directors and to authorise the Board of Directors to amend the share capital of the Company within the framework of the authorised share capital for a new period of 5 years as from the date of publication of the minutes of the present extraordinary general meeting.

4) Amendment of article 6 and of article 29 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the resolutions contemplated herein;

5) Miscellaneous.

*First resolution*

The shareholders resolve to receive and approve the special report dated 1st December 2006 of the Board of Directors, foreseen by Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the authorisation to be given to the Board of Directors to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing shareholders with respect to the future increase of the subscribed share capital of the Company subsequent to the issue of the New Ordinary Shares.

*Second resolution*

The shareholders resolve to amend the amount of the authorised share capital of the Company and to fix it at EUR 210,628.- (two hundred ten thousand six hundred twenty-eight Euros) with effect to December 1, 2006.

*Third resolution*

In accordance with the stipulations of article 32(5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, the shareholders resolve that the Board of Directors shall be authorised to increase the share capital of the Company within the framework of the authorised share capital for a period of 5 years as from the date of publication of the minutes of the present extraordinary general meeting.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing decisions, the shareholders resolve to amend article 6 from indent 6.1 to 6.3.4 inclusive and article 29 of the Articles of Incorporation of the Company, which shall now read as follows:

**Art. 6. Authorised capital.**

6.1 The Company has an un-issued but authorised share capital of a maximum amount of EUR 210,628 (two hundred ten thousand six hundred twenty-eight Euros).

6.2 The authorised share capital may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders in accordance with Article 23 of the Articles.

6.3 Within the limits of the authorised share capital set out under Article 6.3, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Ordinary Shares, it being understood that:

6.3.1 The authorisation will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders dated June 13, 2007, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders;

6.3.2 The Board of Directors may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Ordinary Shares created pursuant to Article 6.3;

6.3.3 The Board of Directors is authorised to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorised share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is authorised to issue Senior Warrants entitling its holders to subscribe for up to 44,386 (forty-four thousand three hundred eighty-six) new Ordinary Shares of EUR 2.- (two Euros) each for a total amount of

EUR 88,772.- (eighty-eight thousand seven hundred seventy-two Euros), to be issued by the Company. The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The other terms and conditions of the Warrants shall be determined by the Board of Directors.

(c) The Board of Directors is specially authorised to issue such Warrants without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the Warrants.

6.3.4 In addition, the Board of Directors is authorised to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorised share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(d) The Board of Directors is also authorised to create and issue 60,928 (sixty thousand nine hundred twenty-eight) new Ordinary Shares of EUR 2.- (two Euros) each for a total amount of EUR 121,856.- (one hundred twenty-one thousand eight hundred fifty-six Euros) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the «Managers' Vehicle»). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(e) The Board of Directors is specially authorised to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares.»

#### **Art. 29. Definitions.**

**Acquired Group** means the Company and its subsidiaries from time to time;

**Acquirer** has the meaning given to it in Article 11.2;

**Acquisition Agreement** means the contribution and sale and purchase agreement regarding all shares in LOYALTY PARTNER GmbH as of the date hereof (of Notary Heinrich Von Mettenheim) and any ancillary documents executed or to be executed pursuant to it;

**Affiliate or Affiliated** when used (i) with reference to a specified person (excluding, however, any individual), shall mean any person that directly or indirectly through one or more intermediaries owns or controls, is owned or controlled by or is under common control or ownership with the specified person. For such purposes and for the purposes of the definition of Palamon Group, the term «control» (including the terms «controlling», «controlled by» and «under common control with») shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of a majority of voting securities, by contract or otherwise and, for the avoidance of doubt, a person which is the general partner of a limited partnership controls that limited partnership and in addition when used (ii) with reference to a member of the Palamon Group shall mean any other member of the Palamon Group;

**AR** means Alexander Rittweger

**AR Call Option** has the meaning given to it in Article 12.2;

**Articles** has the meaning given to it in Article 1.1;

**Bad Leaver** has the meaning given to it in Article 10.1.3;

**Board of Directors** means the board of directors of the Company from time to time;

**Business Day** means any day that is not a Saturday, Sunday or an official (federal) public holiday in Luxembourg, Germany or the United Kingdom and on which banks in Luxembourg, Germany and the United Kingdom are open for the transaction of commercial business;

**Chairman** has the meaning given to it in Article 14.8;

**Co-Investment Scheme** has the meaning given to it in Article 9.1.2;

**Company** has the meaning given to it in Article 1.1;

**Completion** means 30 September 2005

**Cost of Investment** has the meaning given to it in Article 10.1.8;

**Default Call Option** has the meaning given to it in Article 10.8;

**Defaulting Manager** has the meaning given to it in Article 10.1.2;

**Directors** has the meaning given to it in Article 14.1;

**Early Leaver** has the meaning given to it in Article 10.1.4;

**Encumbrance** means any mortgage, charge, claim, pledge, lien, restriction, assignment, hypothecation, security interest, title retention, or any other agreement or arrangement the effect of which is the creation of security, or any other interest, equity or other right of any person, or any agreement or arrangement to create any of the same, and «encumber» shall be construed accordingly;

**ERISA Funds(s)** means both or either of PALAMON EUROSPAN EQUITY, LP and PALAMON EUROSPAN EQUITY II, LP;

**Exercise Date** has the meaning given to it in Article 10.1.5

**Existing Shareholder** has the meaning given to it in Article 8.4;

**Good Leaver** has the meaning given to it in Article 10.1.6;



**Investment Vehicle** means any corporate body, partnership, trust, association, or other person through or by which a Director's The Shares or other securities or instruments issued by the Company or another member of the Acquired Group are held or managed on his behalf;

**Law** has the meaning given to it in Article 1.1;

**Leaver** has the meaning given to it in Article 10.1.1;

**Leaver Call Option** has the meaning given to it in Article 10.2;

**Listing** means the admission to listing on any internationally recognised securities market of the shares (or the equivalent securities following a reconstruction or amalgamation) of the Company (or its legal successor as the case may be) a wholly-owned subsidiary of the Company or a newly-formed company of which the Company or its legal successor is a subsidiary;

**Manager** means an officer or employee of any member of the Acquired Group who, upon resolution of the Remuneration Committee, is invited to subscribe for Shares;

**Manager's Equity Stake** has the meaning given to it in Article 10.2

**Market Value** has the meaning given to it in Article 10.1.9

**Metro** means METRO AG

**Ordinary Shares** means the ordinary shares as issued from time to time by the Company and having the rights as set forth in the Articles:

**Palamon Funds** means Palamon Eurospan Equity, LP; Palamon Eurospan Equity «B», LP; Palamon Eurospan Equity «C», LP; Palamon Eurospan Equity «D», LP; Palamon Eurospan Equity GmbH & Co. Beteiligungs KG; Palamon Eurospan Equity II, LP; and Palamon Eurospan Equity II «BOA», LP.

**Palamon Group** means:

- (a) the Palamon Funds;
- (b) any persons who are Affiliates (within the meaning of paragraph (i) of the definition of Affiliate) of the Palamon Funds (the «Palamon Affiliates»);
- (c) any nominee of the Palamon Funds or the Palamon Affiliates holding assets or shares for the account of the Palamon Funds or the Palamon Affiliates;
- (d) any limited partner or general partner of the Palamon Funds or their Affiliates;
- (e) any person controlled by the Palamon Funds or the Palamon Affiliates or controlled by any combination of the Palamon Funds and the Palamon Affiliates and any general partner of the Palamon Funds or the Palamon Affiliates or which is controlled by any general partner of any of the Palamon Funds or the Palamon Affiliates; and
- (f) any other limited partnership, fund or collective investment or co-investment plan managed or controlled by (i) a general partner of the Palamon Funds or (ii) the Palamon Funds or (iii) by any other person controlled by, or subject to the control of, the general partner of any of the Palamon Funds (or the representative(s) or holder(s) or trustee(s) of any such partnership, fund or plan or any unit holder or other beneficiary of said partnership, fund or plan);

**Permitted Transfers** means a disposal made in accordance with Article 8 (the transferees of the shares transferred as a consequence of the Permitted Transfers being the «Permitted Transferees»);

**Preferred Ordinary Shares** means the preferred ordinary shares as issued from time to time by the Company and having the rights as set forth in the Articles;

**RB** means Professor Dr. h.c. Roland Berger

**RB Call Option** has the meaning given to it in Article 13.2

**Realisation** means a Sale or a Listing;

**Remuneration Committee** means a committee of the Board of Directors consisting of the CEO of the Acquired Group from time to time and two of the Directors appointed pursuant to Article 14.2, nominated by the Palamon Funds;

**Sale** means:

- a) a sale of more than fifty per cent (50%) of the Shares or of the business of the Group in one or a series of transactions provided that a Sale shall not include a sale by way of Syndication; or
- b) any transaction resulting in any person (other than the Palamon Group) alone, or acting in concert with a group of persons, holding more than 50 per cent (50%) of the Shares then in issue;

**Secretary** has the meaning given to it in Article 18.1;

**Selling Investors** has the meaning given to it in Article 11.1;

**Senior Warrants** means the senior warrants issued by the Company pursuant to the Senior Warrant Instrument

**Amended and Restated Senior Mezzanine Warrant Instrument dated December 1, 2006** means the senior warrant instrument between the Company, the Shareholders and the Warranholders, granting the holders of Senior Warrants the right to subscribe for up to 4.13% of the Diluted Share Capital (as defined therein) (assuming for this purpose, the exercise in full of the Warrants);

**Share(s)** means the Ordinary Shares and Preferred Ordinary Shares in the Company as issued and outstanding from time to time;

**Shareholder(s)** means a holder of Shares from time to time;

**Syndication** means the sale of up to one third of the aggregate of the shares in the Company and other securities or instruments issued in connection with these transactions held by the Palamon Funds to one or more other investors within the period of 12 months from Completion;

**Transfer Price** has the meaning given to it in Article 10.5 or 10.9;

**Trigger Date** has the meaning given to it in Article 10.1.7 or 10.9;

**Triggered Option** has the meaning given to it in Article 10.4;

**Warrants** means the Senior Warrants

**Warrantholders** means the holders of Warrant from time to time

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was enacted in Mersch, Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le treize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A. (précédemment dénommée LB LUXEMBOURG ONE S.à r.l.), une société anonyme ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.640 et constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 7 septembre 2005.

Les statuts de la Société ont été par la suite modifiés conformément à un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 30 septembre 2005 et à un acte notarié ultérieur du même notaire en date du 29 novembre 2005. Les statuts de la Société ont également été modifiés conformément aux actes notariés de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, datés du 12 mai 2006 et du 9 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, résidant à Messancy, Belgique.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 970.000 (neuf cent soixante-dix mille) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, et les 5.000 (cinq mille) Actions Ordinaires Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour est le suivant:

#### Ordre du jour:

1) Déclaration par les actionnaires d'avoir reçu et décision d'approuver le rapport spécial du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006, prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur l'autorisation à octroyer au Conseil d'administration par les actionnaires de limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, en relation à la future augmentation du capital social souscrit de la Société suite à l'émission de Nouvelles Actions Ordinaires (telles que définies dans le rapport sus-mentionné).

2) Décision de modifier le montant du capital autorisé de la Société et de le fixer à un montant de EUR 210.628,- (deux cent dix mille six cent vingt-huit Euros) (la «Modification du Capital Social Autorisé»).



3) Décision de modifier l'autorisation préalable conférée au Conseil d'Administration et d'autoriser le Conseil d'Administration à modifier le capital social de la Société dans le contexte du capital social autorisé pour une nouvelle période de 5 ans à partir de la date de la publication des minutes de la présente assemblée générale extraordinaire.

4) Modification de l'article 6 et de l'article 29 des Statuts de la Société, de manière à refléter les résolutions envisagées ci-dessous.

5) Divers

#### *Première résolution*

Les actionnaires décident de recevoir et approuver le rapport spécial du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006, prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur l'autorisation à octroyer au Conseil d'administration par les actionnaires en relation à la future augmentation du capital social souscrit de la Société suite à l'émission de Nouvelles Actions Ordinaires (telles que définies dans le rapport susmentionné).

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de modifier le montant du capital autorisé de la Société et de le fixer à un montant de EUR 210.628,- (deux cent dix mille six cent vingt-huit Euros) avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

#### *Troisième résolution*

Conformément aux dispositions de l'article 32 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, les actionnaires décident que le Conseil d'Administration doit être autorisé à modifier le capital social de la Société dans le contexte du capital social autorisé pour une nouvelle période de 5 ans à partir de la date de la publication des minutes de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des décisions ci-dessus, les actionnaires décident de modifier l'article 6 de son alinéa 6.1 à son alinéa 6.3.4 inclus, et l'article 29 des Statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

##### **« Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 La Société dispose d'un capital autorisé non émis d'un montant maximum de EUR 210.628,- (deux cent dix mille six cent vingt-huit Euros).

6.2 Le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit par résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires conformément à l'Article 23 des Statuts.

6.3 Dans les limites du capital social autorisé prévu à l'Article 6.3, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans une prime d'émission, conformément aux termes et conditions prévus ci-dessous par la création et l'émission d'Actions Ordinaires nouvelles, étant entendu que:

6.3.1 L'autorisation prendra fin cinq ans après la date de publication des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006, cependant à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires;

6.3.2 Le Conseil d'Administration peut annuler le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires créées conformément à l'Article 6.3;

6.3.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévues ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Warrants Seniors habilitant leurs détenteurs à souscrire jusqu'à 44.386 (quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt six) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2,- (deux Euros) chacune pour un montant total de EUR 88.772,- (quatre-vingt-huit sept cent soixante douze Euros) à être émises par la Société. Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Les autres termes et conditions des Warrants doivent être déterminés par le Conseil d'Administration.

(c) Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre ces Warrants sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et acquérir les Warrants.

6.3.4 De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévues ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est également autorisé à créer et émettre à 60.928 (soixante mille neuf cent vingt-huit) nouvelles Actions ordinaires de EUR 2,- (deux Euros) chacune pour un total de EUR 121.856,- (cent vingt et un mille huit cent cinquante-six Euros) aux Gérants et/ou à un véhicule des Gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la société (le «Véhicule des Gérants»). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et acquérir les nouvelles Actions Ordinaires.»

##### **Art. 29. Définitions.**

**Acquéreur** a la signification qui est donnée à l'article 11.2;

**Action(s)** signifie les Actions ordinaires et les Actions Préférentielles ordinaires dans la Société telles que émises et en suspens de temps en temps;

**Actions Ordinaires** signifie les actions ordinaires émises de temps en temps par la Société et ayant des droits tels qu'exposés dans les Statuts;

**Actions Ordinaires Préférentielles** signifie les actions ordinaires préférentielles émises de temps en temps par la Société et ayant les droits tel qu'exposés dans les Statuts;

**Affilié** Lorsque utilisé (i) avec référence à une personne détermine (excluant, cependant, tout individu), signifiera toute personne qui directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires possède ou contrôle, est possédée ou contrôlée par ou est sous le contrôle commun ou la propriété d'une personne déterminée. Pour de tels besoins et pour les besoins de la définition du Groupe Palamon, le terme «le contrôle» (incluant les termes «contrôlant», «contrôlé par» et «sous le contrôle commun avec») signifiera la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de provoquer la direction de la gestion et de la politique d'une personne, si par la propriété d'une majorité de titres comportant le droit de vote, par contrat ou autrement et, pour éviter tout doute, une personne qui est l'actionnaire gérant d'une société en commandite simple contrôle cette société en commandite simple et de plus lorsque utilisé (ii) avec référence à un membre du Groupe Palamon signifiera tout autre membre du Groupe Palamon;

**AR** signifie Alexander Rittweger

**Actionnaire Existant** a la signification qui est donnée à l'Article 8.4;

**Actionnaire (s)** signifie un détenteur de Parts Sociales de temps en temps;

**Administrateur** a la signification qui est donnée à l'Article 14.1;

**Bon Sortant** a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.6;

**Charge** signifie toute hypothèque, charge, créance, gage, privilège, restriction, transfert, inscription hypothécaire, intérêt de sûreté, conservation de titre, ou toute convention ou accord dont l'effet est la création de sûreté, ou de tout intérêt, capital ou tout droit de toute personne, toute convention ou accord de créer n'importe lequel du même type et la «création de charge» sera interprétée en conséquence.

**Comité de Rémunération** signifie un comité du Conseil de Gérance composé du CEO du Groupe Cible de temps en temps et de deux membres du Conseil nommés conformément à Article 14.2, proposés par le Fonds Palamon;

**Conseil d'Administration** signifie le Conseil d'Administration de la Société de temps en temps;

**Convention d'Achat** Signifie l'apport et la vente et le contrat d'achat concernant toutes les parts sociales dans LOY-ALTY PARTNER GmbH à partir de la date de ceux-ci (du Notaire Heinrich Von Mettenheim) et de tous documents accessoires exécutés ou à exécuté conformément à cela;

**Coût d'Investissement** a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.8;

**Date d'Exercice** a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.5

**Date d'Intervention** a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.7 or 10.9;

**Défaut Option d'Achat** a la signification qui est donnée à l'Article 10.8;

**Détenteurs de Warrants** signifient les détenteurs de warrants à tout moment;

**Fonds ERISA** signifie toutes les deux ou n'importe laquelle de PALAMON EUROSPAN EQUITY, LP et PALAMON EUROSPAN EQUITY II, LP;

**Fonds Palamon** signifie Palamon Eurospan Equity, LP; Palamon Eurospan Equity «B», LP; Palamon Eurospan Equity «C», LP; Palamon Eurospan Equity «D», LP; Palamon Eurospan Equity GmbH & Co. Beteiligungs KG; Palamon Eurospan Equity II, LP; and Palamon Eurospan Equity II «BOA», LP.

**Gérant** signifie un cadre ou un employé de tout membre du Groupe Cible qui, sur résolution du Comité de Rémunération, est invité à souscrire à des Parts Sociales;

**Gérant Défaillant** a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.2;

**Groupe cible** signifie la Société et ses filiales de temps en temps;

**Groupe Palamon** signifie:

- (a) les Fonds Palamon;
- (b) toutes personnes qui sont des Affiliés (selon la signification du paragraphe (i) de la définition de Affilié) des Fonds Palamon (les «Affiliés Palamon»);
- (c) tout candidat des Fonds Palamon ou des Affiliés Palamon détenant des actifs ou parts sociales pour le compte des Fonds de Palamon ou des Affiliés de Palamon;
- (d) tout actionnaire commanditaire ou actionnaire gérant des Fonds Palamon ou de leurs Affiliés;
- (e) toute personne contrôlée par les Fonds Palamon ou Affiliés de Palamon ou contrôlé par toute combinaison des Fonds Palamon et des Affiliés Palamon et tout actionnaire des Fonds Palamon ou Affiliés de Palamon ou qui est contrôlé par tout actionnaire gérant de n'importe lequel des Fonds Palamon ou des Affiliés Palamon; et
- (f) tout autre société en commandite simple, le fonds ou l'investissement collectif ou le plan de co-investissement géré ou contrôlé par (i) un actionnaire gérant des Fonds Palamon ou (ii) les Fonds Palamon ou (iii) par toute autre personne contrôlée par, ou soumis au contrôle de, l'actionnaire gérant de n'importe lequel des Fonds Palamon (ou le représentant

(s) ou le détenteur (s) ou le fiduciaire (s) d'une telle association, fonds ou plan ou tout détenteur de titre ou autre bénéficiaire de ladite association, fonds ou plan);

**Instrument de Warrant Senior daté du 1<sup>er</sup> décembre 2006** signifie l'instrument de warrants junior entre la Société, les Actionnaires et les Détenteurs de Warrants, assurant aux détenteurs de Warrants Junior le droit de souscrire jusqu'à [4.13]% du Capital Social Dilué (tel que défini ci-après) (présument à cette fin, l'exercice complet des Warrants).

**Investisseurs Vendeurs** a la signification qui est donnée à l'Article 11.1;

**Jour Ouvrable** signifie tout jour qui n'est pas un samedi, dimanche ou un jour férié (fédéral) officiel au Luxembourg, en Allemagne ou au Royaume-Uni et pendant lequel les banques au Luxembourg, en Allemagne et au Royaume-Uni sont ouvertes pour la transaction d'affaire commerciale;

**Loi** a la signification qui est donnée à l'Article 1.1;

**Mauvais Sortant** a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.3;

**Metro** signifie METRO AG

**Mise de Fonds en Capital du Gérant** a la signification qui est donnée à l'Article 10.2

**Mise en Bourse** signifie l'admission à la mise en bourse sur tout marché de valeurs internationalement reconnu des parts sociales (ou de valeurs équivalentes après une restructuration ou une fusion) de la Société (ou de son successeur légal selon le cas) une filiale à 100% de la Société ou dont une société récemment constituée de la Société ou de son successeur légal est une filiale;

**Option d'Achat AR** a la signification qui est donnée à l'Article 12.2;

**Option d'Achat du Sortant** a la signification qui est donnée à l'Article 10.2;

**Option d'Achat RB** a la signification qui est donnée à l'Article 13.2;

**Option d'Intervention** a la signification qui est donnée à l'Article 10.4;

**Plan de Co-Investissement** a la signification qui est donnée à l'Article 9.1.2;

**Président** a la signification qui est donnée à l'Article 14.8;

**Prix de Transfert** a la signification qui est donnée à l'Article 10.5 or 9.9;

**RB** signifie Professeur docteur h.c. Roland Berger;

**Réalisation** Signifie 30 septembre 2005

**Réalisation** signifie une Vente ou une Mise en Bourse;

**Secrétaire** a la signification qui est donnée à l'Article 18.1;

**Société** a la signification qui est donnée à l'Article 1.1;

**Sortant** a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.1;

**Sortant Anticipé** a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.4;

**Statuts** a la signification qui est donnée à l'Article 1.1;

**Syndication** signifie la vente de jusqu'à un tiers du total des parts sociales dans la Société et d'autres titres ou instruments émis en rapport avec ces opérations entreprises par les Fonds Palamon à un ou plusieurs autres investisseurs dans la période de 12 mois de la Réalisation;

**Transfers Autorisés** signifie une disposition faite conformément à l'Article 8 (les cessionnaires des parts sociales transférées en conséquence des Transferts Autorisés étant les «Cessionnaires Autorisés»);

**Valeur de Marché** a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.9

**Véhicule d'Investissement** signifie toute personne morale, partenariat, trust, association, ou d'autre personne par ou par laquelle un Gérant. Les Actions ou d'autres sûretés ou instruments émis par la Société ou un autre membre du Groupe Cible sont tenus ou gérés pour son compte;

**Vente** signifie:

(a) une vente de plus de cinquante pour cent (50%) des Actions ou de l'affaire du Groupe Cible dans une opération ou dans une série d'opérations liées à condition qu'une Vente n'inclue pas de vente par voie de Syndication; ou

(b) toute transaction ayant pour effet qu'une personne (autre que le Groupe Palamon) seule, ou agissant de concert avec un groupe de personnes, détienne plus de 50 pour cent (50%) des Actions alors émises.

**Warrants** signifie les Warrants Seniors

**Warrants Senior** Signifient les warrants senior émis par la Société conformément à l'Instrument de Warrant Senior

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.000,-

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, Relation: LAC/2007/13848. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007085147/242/424.

(070093850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

### **Top Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3250 Bettembourg, 33, rue Emile Klensch.

R.C.S. Luxembourg B 103.526.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Madame Enisa Tursic, caissière, épouse de Monsieur Haris Skoko, demeurant à L-3250 Bettembourg, 33, rue Emile Klensch,

2.- Madame Sonia Maria Teixeira Melo, ouvrière, demeurant à L-4773 Pétange, 78, rue Prinzenberg,

Lesquelles comparantes ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Madame Enisa Skoko-Tursic, prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée TOP AUTO S.à r.l., avec siège social à L-3250 Bettembourg, 33, rue Emile Klensch, constituée sous la dénomination de BALKAN S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1303 du 21 décembre 2004, modifiée

suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1<sup>er</sup> février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 546 du 7 juin 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 709 du 6 avril 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 103.526.

2. Madame Enisa Skoko-Tursic, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à Madame Sonia Maria Teixeira Melo, ici présente et ce acceptant, les cent (100) parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée TOP AUTO S.à r.l., prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de un euro (EUR 1,00), que la cédante reconnaît avoir reçu de la cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. La cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts lui cédées et elle a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

4. Tous les associés déclarent expressément accepter la cession de parts qui précède.

5. Madame Enisa Skoko-Tursic, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société TOP AUTO S.à r.l., déclare accepter la cession de parts qui précède au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

6. Ensuite, Madame Sonia Maria Teixeira Melo, prénommée, seule associée de la société après la cession de parts qui précède, décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, entièrement libérées.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Madame Sonia Maria Teixeira Melo, ouvrière, demeurant à L-4773 Pétange, 78, rue Prinzenberg.»

7. Ensuite, Madame Enisa Skoko-Tursic, prénommée, déclare démissionner avec effet immédiat de ses fonctions de gérante de la société.

Monsieur Haris Skoko, vendeur, demeurant à L-3250 Bettembourg, 33, rue Emile Klensch, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

8. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

9. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Skoko-Tursic, S. M. Teixeira Melo, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, LAC/2007/15898. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007084287/227/56.

(070093187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

---

**Madrigal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.708.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007083782/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03306. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**European Screening Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 82.920.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083775/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04901. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Medi-Sys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 101.024.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083776/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03533. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Vapiro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 80.944.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007083779/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03853. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Edelweiss Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 83.723.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083914/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4463 Soleuvre, 24, rue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 68.700.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083772/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03524. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---

**PELARO-Investisseurs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 33.748.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083785/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

---



**Sonam Topgyal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 198A, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 121.810.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.  
FISOGEST S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007083784/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**Livio Fior S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 57.697.

L'an deux mille sept, le vingt-six juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIVIO FIOR S.A., avec siège social à L-3394 Roeser, 64, Grand'rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hespérange, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 189 du 15 avril 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 57.697.

L'assemblée est présidée par Madame Diana Fior, consultante, demeurant à Frisange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Micael Artur Da Silva Carneiro, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne Vautz-Massucci, employée privée, demeurant à Uebersyren.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate;

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Constatation de la conversion de la devise du capital social de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,00) en quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros (EUR 49.578,70).
2. Suppression de la valeur nominale des deux cents (200) actions existantes.
3. Modification subséquente de l'article quatre des statuts.
4. Transfert du siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social, jusque-là de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,00) est actuellement de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros (EUR 49.578,70).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des deux cents (200) actions existantes.

*Troisième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros (EUR 49.578,70), représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (deuxième alinéa).** La société est constituée pour une durée indéterminée, et le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Fior, A. Da Silva, A. Vautz-Massucci, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, LAC/2007/15025. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007082884/227/62.

(070091757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**ACcompany, Société Anonyme.**

Siège social: L-4987 Sanem, 7, Coin du Lohr.

R.C.S. Luxembourg B 67.645.

---

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083347/6218/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04575. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070091591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Lumax International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 20.810.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007083344/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04883. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070091598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---